

TECHNOPARC 10 TOULOUSE

SARL au capital de 200.000 €
Siège social: 8, boulevard Ménéilmontant
Impasse du Pilier
75020 Paris
481 140 119 RCS Paris

L'AGE du 1/12/2020 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1/12/2020, nommé en qualité de Liquidateur M. Philippe SEMIDEI demeurant 8, boulevard Ménéilmontant, Impasse du Pilier, 75020 Paris, et fixé le siège de liquidation au 8, boulevard Ménéilmontant, Impasse du Pilier, 75020 Paris. L'AGE du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le Liquidateur de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020. Radiation au RCS de Paris. (A21026635)

SOCIETE IMMOBILIERE DU ROCHER MARTIN

Société anonyme en liquidation
Au capital de 40.000 euros
Siège social: 104, rue de Vaugirard
75006 Paris
496 380 338 RCS Paris

L'AG du 25/05/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Stanislas DE ROUGE, 14, villa Madrid, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat de Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation définitive de la Société, à compter du même jour. Mention en sera faite au RCS de Paris. Pour avis. (A21015909)

VIOLET

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège: 6, rue Villaret-de-Joyeuse
75017 Paris
798 757 308 RCS Paris

Par décision de l'AGE du 8/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1/01/2021, nommé Liquidateur Mme LEMOYNE Christine, 6, rue Villaret-de-Joyeuse, 75017 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de Paris. (A21024625)

Cabinet Jean-Pierre DUGAL
4, avenue Constant-Coquelin
75007 Paris

PHILOU

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital social de 8.000 €
Siège social: 4, place Martin-Nadaud
75020 Paris
522 285 915 RCS Paris (2010 B 10210)

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021, enregistrée au SDE de Paris le 1/07/2021, dossier n° 202100030412, référence n° 7544P61, l'Associé unique de la Société à responsabilité limitée « PHILOU » a procédé à la dissolution de la Société avec effet au 30 juin 2021, pris acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. Philippe DAMAS demeurant 4, place Martin-Nadaud, 75020 Paris, qui devient Liquidateur, et nommé et fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social. Un exemplaire de cette décision sera déposé auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris et mention en sera effectuée auprès du Registre du commerce. (A21026954)

**PANASIA COMPTOIR NANTERRE**

SARL en liquidation
Au capital de 10.000 €
Siège social et de liquidation:
94, rue Saint-Lazare
75009 Paris
853 212 702 RCS Paris

Par AGO du 9/07/2021, les Associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Quan BAI (20, rue Louis-Rège, Diamant B, 13008 Marseille) de son mandat de Liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Paris, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit Registre. (A21026923)

VICKY

Société civile au capital de 1.539,74 euros
Siège social: 12, rue de Bassano
75008 Paris
380 232 579 RCS Paris

Suivant délibération de l'AGE du 11 juin 2021, les Associés ont décidé à l'unanimité la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable. L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur Mme Diane GUIAUCHAIN demeurant à Eze (06360), 2, chemin des Pins, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de Paris. (A21025481)

HBC MOD

SAS au capital de 1.000 €
14, rue d'Alleray
75015 Paris
883 366 387 RCS Paris

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30/06/2021, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société HBC MOD. L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur M. DE BIGAULT DE CASANOVE demeurant au 14, rue d'Alleray, 75015 Paris, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 14, rue d'Alleray, 75015 Paris, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de commerce de Paris. Mention sera faite au RCS de Paris. Pour avis. (A21025855)

SPEED CHATEAUX

SARL au capital de 1 €
Siège social:
74, boulevard des Batignolles
75017 Paris
491 529 665 RCS Paris

En date du 17/06/2021, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mme MAGALHAES

Elizabeth demeurant 54, rue Castagnary, 75015 Paris, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris. Radiation au RCS de Paris. (A21018067)

EY

Société d'Avocats
20, place des Halles
67081 Strasbourg Cedex

CASPER SLEEP LIMITED

Société de droit anglais
Siège social: 5 New Street Square
EC4A 3TW Londres (Royaume-Uni)
10049954 Registre national du commerce
« Companies House »

Par décisions du 22 juin 2021, l'Associé unique personne morale a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société CASPER SLEEP SAS à compter du 1^{er} juillet 2021. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société CASPER SLEEP SAS au profit de la Société CASPER SLEEP LIMITED, Associée unique personne morale CASPER SLEEP SAS sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux Créanciers sociaux, lesdits Créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de Paris sis 1, quai de la Corse, 75004 Paris. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Paris s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des Créanciers. Mention sera faite au RCS de Paris. Pour avis. (A21024157)

LA MOIRE

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social: 25, rue Jean-Jaurès
75001 Paris
340 411 479 RCS Paris

L'AGO du 14/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mme PELLETIER Nicole demeurant 9, rue Beaurepaire, 75010 Paris, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris. Radiation au RCS de Paris. (A21023460)

JP AUZET CONSEIL

EURL au capital de 3.000 €
Siège social: 12 B, avenue de Clichy
75018 Paris
810 847 194 RCS Paris

En date du 30 juin 2021 à 9h00, l'Associé unique de la Société a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du jour de ladite Assemblée, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Jean Pascal AUZET demeurant 12 B, avenue de Clichy, 75018 Paris, est nommé Liquidateur de la Société. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la Société. Mention en sera faite au RCS de Paris. (A21026914)

AVIS DE CONVOCATION**LES HOTELS DE PARIS**

Société anonyme
Au capital de 45.000.000 €
Siège social:
20, avenue Jules-Janin
75116 Paris
388 083 016 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société LES HOTELS DE PARIS sont avisés qu'ils seront réunis en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 28 juillet 2021 à 15 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et sur les résolutions suivantes:

Avertissement

Compte tenu du prolongement de l'état d'urgence sanitaire et au regard des mesures administratives prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19, cette Assemblée Générale se tiendra au siège social de la Société, 20, avenue Jules-Janin, Paris (16^e), à huis clos hors la présence physique des Actionnaires

Cette décision a été prise en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, prorogée par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte exceptionnel, le Conseil d'Administration invite les Actionnaires à participer à cette Assemblée Générale par les moyens de vote à distance mis à leur disposition (par correspondance ou par internet) ou à donner pouvoir au Président.

La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance et informe ses Actionnaires que l'Assemblée Générale sera disponible en différé sur le site internet www.leshotelsdeparis.com - rubrique actionnaires

ORDRE DU JOUR**Résolutions**

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce;
- Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2020 et du rapport visé à l'article L.225-235 du Code de commerce;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Quitus aux Administrateurs;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Lecture et approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce;
- Fixation des jetons de présence;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attri-

buables au Président de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex post);

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex post);

- Pouvoirs en vue des formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserve, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quittus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un résultat déficitaire de 14.595.922,72 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte Report à Nouveau, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur -41.885.822,46 €

- Affectation du résultat de l'exercice du report à nouveau -14.595.922,72 €

- Report à nouveau après affectation: -56.481.745,18 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution - Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, en approuve les termes.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte et ratifie l'intégralité des conventions y mentionnées ainsi que leur impact enregistré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe à compter de l'exercice 2021, le montant

des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration à la somme de 35.000 €.

Sixième résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, en application des articles L225-37-2 et L.225-100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Septième résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (say on pay ex post) articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, en application des articles L225-37-2 et L.225-100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Huitième résolution - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex ante)

L'Assemblée Générale, en application de l'article L225-37 du code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président au titre de l'exercice 2021, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Neuvième résolution - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2021 (say on pay ex ante)

L'Assemblée Générale, en application de l'article L225-37 du code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général au titre de l'exercice 2021, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Dixième résolution - Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

A. Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au

nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

• soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,

• soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, la date d'inscription est fixée au 26 juillet 2021, zéro heure, heure de Paris. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

B. Modalité de vote à l'Assemblée Générale

En raison du contexte actuel lié au COVID-19 et aux délais postaux incertains, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance.

Les actionnaires sont invités à voter par l'un des moyens suivants :

• Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale. Il est rappelé à cet égard que toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable et l'adoption des projets de résolutions arrêtés pour le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution;

• Voter par correspondance;

• Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues à l'article L225-106-1 du Code de commerce.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance pourront :

a) Pour les actionnaires nominatifs, prendre connaissance du formulaire de vote joint à la convocation papier.

b) Pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telles sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 21 juillet au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par SOCIETE GENERALE :

Société Générale Service Assemblée Générales, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3,

- via l'enveloppe T prévue à cet effet pour le NOMINATIF,

- via retour de leur établissement financier pour le PORTEUR.

au plus tard le 23 juillet 2021 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

En raison du contexte actuel lié au COVID-19 et aux délais postaux incertains, il est recommandé de retourner les formulaires de vote à l'adresse électronique suivante: vote@leshotelsparis.com

1. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante actionnaire@leshotelsdeparis.com précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué;

- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante actionnaire@leshotelsdeparis.com précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que leur nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation à l'adresse électronique précitée.

Seuls les notifications ou révocations de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par vote électronique puissent être valablement prises en compte, le mandataire devra adresser ses instructions de vote pour l'exercice des mandats dont il dispose sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique à Société Générale, par mail à l'adresse suivante: assemblees.generale@sgss.sac.gen.com. Le formulaire devra porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « en qualité de mandataire » et devra être daté et signé. Les sens de votre seront renseignés dans le cadre « je vote par correspondance » du formulaire. Il devra joindre une copie d'une de ses pièces d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. Pour être pris en compte, l'Email devra parvenir à Société Générale au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale.

En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

2. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

3. Aucune cession ni aucune autre opérations réalisées après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne pourra être prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

C. Points et projet de résolution et questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandées avec accusé de réception ET, au vu du contexte actuel lié au COVID-19 par voie électronique à l'adresse suivante: actionnaire@leshotelsdeparis.com au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 26 juillet 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ET par courrier électronique à l'adresse suivante: actionnaire@leshotelsdeparis.com au plus tard le 25^e jour calendrier précédant l'Assemblée Générale soit le 3 juillet 2021. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

D. Documents d'information pré-assemblée

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront disponibles uniquement sur le site de la société LES HÔTELS DE PARIS : www.leshotelsdeparis.com / rubrique : actionnaires.

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité économique et social. Le Conseil d'administration. (A21025280)

Vente de fonds - Gérance

Selon acte SSP du 22/04/2021, TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390.553.839 euros, avec siège social 562, avenue du Parc-de-l'Île, 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a convenu avec la SARL COMO SERVICES DISTRIBUTIONS CARBURANTS au capital de 8.000 euros, avec siège social boulevard du Périphérique-Extérieur, 75019 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 812 603 520, portant sur un second fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DU PERIPHERIQUE INTERIEUR sis à boulevard du Périphérique-Intérieur, 75019 Paris, de résilier au 31/05/2021 le contrat de location-gérance à effet du 1/08/2018. (A21023810)

La location-gérance du fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis et exploité au : 110, rue Lecourbe, 75015 Paris, confiée par acte sous seing privé en date du 29/06/2015 par M. et Mme DOSSEMENT Francis demeurant 110, rue Lecourbe, 75015 Paris, à LE COMPTOIR DE MILANA, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 24, rue Daguerre, 75014 Paris, 804 631 935 RCS de Paris, a pris fin le 30/06/2021. Pour avis. (A21026866)

Acte: Par acte sous seing privé en date à Paris du 29 juin 2021. Loueur de fonds: La Société à responsabilité limitée BISTROLOFT, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à Paris (75002), 29, rue du Quatre-Septembre, immatriculée au RCS Paris sous le n°539 278 986, représentée par la SELARL AJRS en la personne de M^e Catherine POLI, Administrateur judiciaire, 8, rue Blanche, 75009 Paris, agissant en qualité d'Administrateur provisoire de la Société BISTROLOFT par Ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris du 6 mai 2021. Locataire-gérant: La Société à responsabilité limitée SK LE CORNER, au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Paris (75002), 29, rue du Quatre-Septembre, en cours d'immatriculation au RCS Paris, représentée par son Gérant M. Saïd KADI. **Fonds: Café, bar, brasserie, restaurant, vente à emporter**, connu sous l'enseigne «CORNER CAFE», exploité à Paris (75002), 29, rue du Quatre-Septembre. Durée de la gérance: deux (2) ans. Date d'entrée en jouissance: le 8 juillet 2021. Condition particulière: le Gérant reste seul responsable des prêts consentis pour contracter et s'interdit de solliciter tout crédit pendant la durée du contrat. (A21027356)

Suivant acte sous seing privé en date à Laval du 1^{er} juillet 2021, la Société ACTUAL 356, SNC au capital de 125.000 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, 839 133 071 RCS Laval, a donné en location-gérance à la Société ACTUAL 11, SNC au capital de 125.000 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, 892 069 642 RCS Laval, un **fonds de commerce d'agence d'intérêt** sis 12, rue des Batignolles, 75017 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. (A21027435)

Par acte en date du 30 juin 2021, il est mis fin au contrat de location-gérance d'un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 137, rue Lafayette, 75010 Paris, conclu le 1/07/2018 entre la Société SRAE IN, 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, RCS Laval 811 316 702, et la Société ACTUAL PARIS 402, 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, RCS Laval 839 132 925. Pour avis. (A21026652)

Par acte SSP en date du 28/06/2021, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Service Départemental Paris Saint-Sulpice, le 29/06/2021, dossier n°2021 00037341, réf 7584P612021A06355, JADE BEAUTE, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 12, boulevard Saint-Marcel, 75005 Paris, 880 911 946 RCS de Paris, a cédé à: MJ NAILS BEAUTE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 12, boulevard Saint-Marcel, 75005 Paris, 899 160 055 RCS de Paris, un **fonds de commerce d'onglerie, prothèse onguilaire, manucure, vente de produits de beauté et cosmétique**, comprenant éléments corporels 3.000 €. Eléments incorporels 22.000 € sis 12, boulevard Saint-Marcel, 75005 Paris, moyennant le prix de 25.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 28/06/2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante: CBT CFI CONSULTANTS, 9, rue Petit, 75019 Paris. Pour avis. (A21020909)

Par acte en date du 30 juin 2021, il est mis fin au contrat de location-gérance d'un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 104, rue Lafayette, 75010 Paris, conclu le 1/07/2018 entre la Société SRAE IN, 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, RCS Laval 811 316 702, et la Société ACTUAL PARIS 403, 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, RCS Laval 839 132 388. Pour avis. (A21026641)

Selon acte SSP du 27/05/2021, TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390.553.839 euros, avec siège social 562, avenue du Parc-de-l'Île, 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a consenti un contrat de location-gérance du 1/06/2021 au 31/05/2024 sans tacite reconduction à la SARL COMO SERVICES DISTRIBUTIONS CARBURANTS au capital de 8.000 euros, avec siège social boulevard du Périphérique-Extérieur, 75019 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 812 603 520, portant sur un **fonds de commerce de station-service et activités annexes** dénommé RELAIS DU PERIPHERIQUE EXTERIEUR, sis boulevard du Périphérique-Extérieur, 75019 Paris. (A21023864)

Suivant acte sous seing privé régularisé le 31 mai 2021 et enregistré le 18 juin 2021, la Société LE MADAM (RCS Paris 514 145 887), dont le siège est situé 66, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, a cédé à la Société CITIZENM PARIS CHAMPS ELYSEES OPERATIONS SAS (RCS Nanterre 840 865 463), dont le siège est situé 194, jardin de l'Arche, 92000 Nanterre, le **fonds de commerce de restauration sur place** exploité au 128, rue La Boétie, 75008 Paris. Moyennant le prix de 750.000 €. Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire au 16, rue des Sablons, 75016 Paris, chez M^e Jean-Patrick LEVIEL, où domicile a été élu, dans les dix jours suivant la publication de ladite vente au BODACC. Pour unique insertion. (A21022911)

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Laval du 1^{er} juillet 2021, la Société SRAE IN, SNC au capital de 1.570.600 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Brault, 53000

Laval, 811 316 702 RCS Laval, a donné en location-gérance à la Société ACTUAL PARIS 473, SNC au capital de 125.000 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, 892 107 467 RCS Laval, un **fonds de commerce d'agence d'intérêt** sis 104, rue Lafayette, 75010 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. (A21027509)

Suivant acte sous seing privé en date à Laval du 1^{er} juillet 2021, la Société SRAE IN, SNC au capital de 1.570.600 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, 811 316 702 RCS Laval, a donné en location-gérance à la Société ACTUAL PARIS 472, SNC au capital de 125.000 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Brault, 53000 Laval, 892 107 426 RCS Laval, un **fonds de commerce d'agence d'intérêt** sis 137, rue Lafayette, 75010 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. (A21027511)

Avis relatifs aux personnes

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 juin 2021, Mme Léa Alexandrine Marie LE ROY, en son vivant retraitée, veuve de M. Georges ANDRIEUX, demeurant à Paris (75019), 40-42, quai de la Loire. Née à Plouézec (22470), le 22 juin 1935. Décédée à Paris (75015) (France), le 11 mai 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^e Guillaume LEFEVRE, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée «Jean-Christophe BESSE, Cécile MEUNIER et Séverine PICARD, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à Paris (7^e), 183, boulevard Saint-Germain, le 30 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession: M^e Guillaume LEFEVRE, Notaire à Paris (75007), 183, boulevard Saint-Germain, référence CRPCEN: 75121, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de Paris de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. (A21024343)

OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX

Suivant acte reçu par M^e François CROISSON, de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX», titulaire d'un Office Notarial à Tinquieux (Marne), 4 bis, rue Jacques-Monod, le 6 juillet 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale entre: M. Frédéric Maurice Laurent Anne Marie Jean Marc MONIN, Officier de gendarmerie, et Mme Christine Servane Marie-Thérèse LEDRU, mère au foyer, demeurant ensemble à Paris (75005), 21, rue Gracieuse. Monsieur est né à Paris (75015), le 30 novembre 1967, Madame est née à Tours (37000), le 16 août 1964. Mariés à la mairie de Nantes (44000), le 13 avril

1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des Créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le Notaire. (A21026830)

SCP Sabine SORIN et Valérie GHISOLFO Notaires associés

21, avenue Dr-Mazen – CS 97001
83500 La Seyne-sur-Mer Cedex

Par testament olographe du 23/01/2015, Mme Pauline Rolande Marie AUROY demeurant de son vivant à Paris (13^e), 29, rue Boussingault, célibataire, née à Crevant (Indre) le 12/04/1931, décédée à Paris (14^e) le 26/02/2020, a consenti des legs universels. Ce testament a fait l'objet d'un PV d'ouverture et de description reçu par M^e Sabine SORIN, Notaire à La Seyne-sur-Mer (Var), le 5/08/2020, et d'un acte complémentaire reçu par M^e Sabine SORIN, en date du 8/06/2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine. Les oppositions pourront être formées auprès de M^e Axel ANTY, Notaire à Liancourt (60332), 2, rue Général-Leclerc, chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de Paris de l'expédition dudit PV d'ouverture de testament et de l'acte complémentaire (le 10/06/2021). En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis, le Notaire. (A21018652)

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M^e Nathalie ROCHER, Notaire à Paris (2^e), 11, rue Marsoillier, le 8/07/2021, M. Edouard Marie Armand Gilles DE GOULAIN, né à Paris (75008) le 25/07/1982, et Mme Raphaëlle Corinne Frédérique Marie PINON, née à Clermont-Ferrand (63000) le 8/10/1986, demeurant ensemble à Paris (75017), 49, rue de Levis, mariés à la mairie de Dangeul (72260) le 13/06/2020, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé pour l'avenir d'aménager leur régime matrimonial par apport de biens en communauté et insertion d'une clause de préciput au profit du conjoint survivant. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois suivant la présente publication et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier à M^e Nathalie ROCHER, Notaire susnommé et domicilié. (A21027380)

Avis au public

La **SOCAMETT**, 2, rue de Penthièvre, 75008 Paris, fait savoir que la garantie qu'elle avait conférée à la Société: VISAL-TIS'EMPLOI, n°SIREN 848 277 240, 45, rue César-Campinchi, 20200 Bastia, dans le cadre des articles L. 1251-49 et L. 1251-51 du Code du travail, a cessé le 30 juin 2021. (A21025610)

La **SOCAMETT**, 2, rue de Penthièvre, 75008 Paris, fait savoir que la garantie qu'elle avait conférée à la Société: ETTI DE LA CORSE, n°SIREN 502 742 026, 45, rue César-Campinchi, 20200 Bastia, dans le cadre des articles L. 1251-49 et L. 1251-51 du Code du travail, a cessé le 30 juin 2021. (A21025547)